

ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT

Le Maire de la Commune de BOUSSAY,

VU la demande en date du 29/08/2023 par laquelle la société PROGEO CONSEILS
demeurant 8bis place Saint Jacques, BP39609 – 44196 CLISSON CEDEX

représentée par M. Sébastien LEBOEUF géomètre-expert,

demande L'ALIGNEMENT
à l'Herbière, commune de BOUSSAY,
au droit de la parcelle cadastrée ZY n°374 et du chemin rural n°39, appartenant au domaine public

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de la voirie routière;

VU la loi modifiée n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 - Alignement

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par :

- les bornes A, B, C, conformément au plan ci-annexé, dressé par PROGEO CONSEILS.

ARTICLE 2 - Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

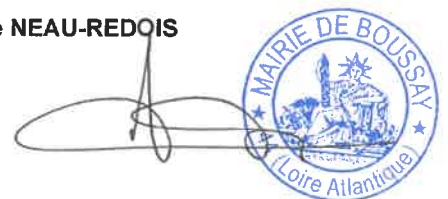
ARTICLE 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Il n'est pas créateur de droit et peut être retiré à tout moment

Fait à Boussay, le 1^{er} septembre 2023

Le Maire,
Véronique NEAU-REDOIS



Copie à :

- Le demandeur pour attribution
- La commune de BOUSSAY pour attribution

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Ile-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de BOUSSAY.



**PROGEO
CONSEILS**
Géomètres-Experts

PROGEO CONSEILS

Géomètres Experts associés

8 bis place St Jacques - BP 39609 - 44196 CLISSON Cédex

Tél. 02.40.54.02.30 – Fax. : 02.40.54.09.62

contact@progeoconseils.com - www.geoclisson.com



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

PLAN DE SITUATION

DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

COMMUNE DE : BOUSSAY

LIEU DIT : L'HERBIERE

PROPRIETE DES CONSORTS GRIFFON

CADASTRE : ZY n° 19-98-99-100-374



Propriété de l'Indivision GRIFFON - ALLEMAND

PLAN D'ALIGNEMENT

ECHELLE : 1 / 500



S. LEBOEUF - N. DECHENAUX
Bât. Plaza Saint Jacques
44 190 CLUSSON

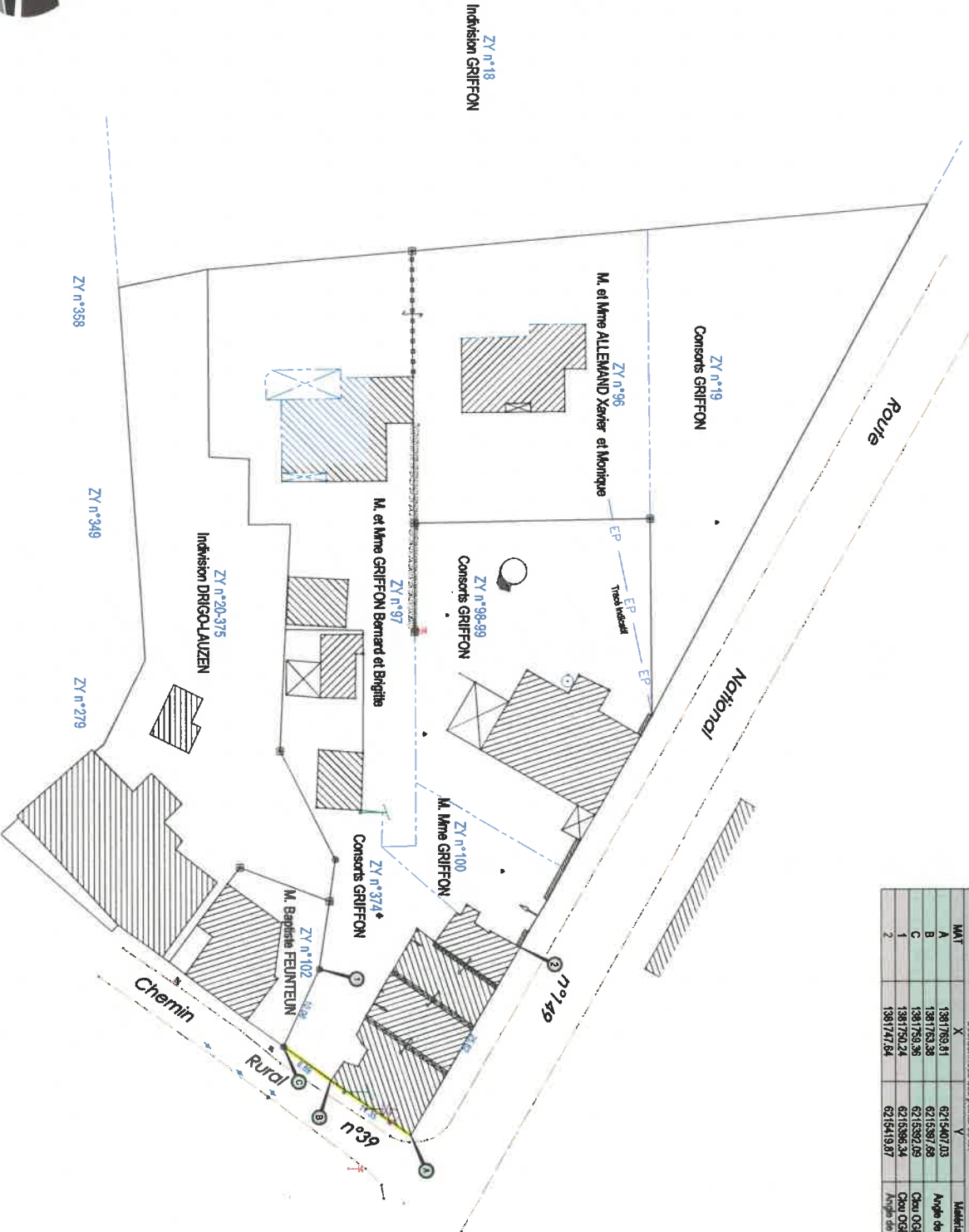
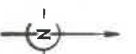
Tel : 02 40 54 02 30
contact@progeoconseils.com

Les coordonnées sont rattachées au système légal de référence : le RGF 93
(projection Lambert 9 zones - zone n° 3 - CCZ47)
Le métrage est rattaché au N.G.M. (IGN 69)
(rattachement par mesure GPS basée sur la base TERMA)

DOSSIER n° 2023 287



MAT	Coordonnées des points d'alignement		Matière d'alignement
	X	Y	
A	1381769,81	6215407,03	Angle de bâtiment
B	1381763,38	6215397,68	Chau OGE existant
C	1381759,36	6215392,09	Chau OGE existant
1	1381750,24	6215386,34	Angle de bâtiment
2	1381747,64	6215419,87	Angle de bâtiment



Date	Modifications	Visa
28/08/2023	Plan d'alignement	LM